



PREFET DU FINISTERE

Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral

RECOLTE DES GOEMONS DE RIVE
DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

DEMANDEUR :

Nom et prénom (ou société) : ME NOL Christophe RIV' ALGUES
Adresse : 461 rue de KERBRUNEC 29250 SANTEC
N° de Tél. : N° de Tél portable 06 88 30 81 93 Courriel : RIV'ALGUES bo@gmail.com
Identité des ramasseurs : ME NOL Christophe

LIEU ET CONDITIONS DE RAMASSAGE :

Commune : PLOUVECAT, CLEDA, SIBINIL, PLOUGASTON, SANTEC, ROSIEFF, ST BIL DE LEON, ST JEAN
Lieu-dit : du COÏG, PLOUGASTON, CARANTEC, KERBRUNEC, BIGNICEN, GUISENY
Espèces ramassées : ALGUES DE RIVE, Pages, Treffes, Mouneur-Lochin

Quantité journalière approximative ramassée par espèce : 80 kg/jour

Période de ramassage et fréquence : 30 fois/AN

VEHICULE(S) UTILISE(S) :

Type : QUAD	Type :	Type :
Marque : LINHA HYTRACK	Marque :	Marque :
N° d'immatriculation : GX-68542	N° d'immatriculation :	N° d'immatriculation :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- un plan faisant apparaître l'accès et le trajet du véhicule sur l'estran (échelle maxi: 1/10000)
- une copie de la carte grise du(des) véhicule(s) circulant sur l'estran ;
- une copie de l'autorisation de récolte ;
- Courriel motivant la nécessité de circuler avec un Véhicule Terrestre à Moteur (VTM) par les quantités à transporter (liées aux espèces récoltées) ou/et par l'éloignement des zones de récolte aux parkings et accès au DPM ;
- l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 (2).

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

A SANTEC, le 11/02/2016
Le demandeur,

AVIS DU MAIRE

☒ Favorable (1) ☐ Défavorable (1)

Observations et prescriptions particulières

Cachet, date, signature

13 FEV 2016



(1) cocher la case correspondante
(2) à fournir uniquement si la circulation concerne une zone Natura 2000 (information disponible en mairie)